



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Marion MARTIN
Tél : 05 45 35 30 00
Mail : m.martin@inao.gouv.fr

V/Réf : Myriam ROBERT

N/Réf : 2019 – 16 MM

La Directrice de l'INAO

à

Madame la sous-préfète
Sous-Préfecture de Cognac
Pôle Collectivité et Aménagement du Territoire
362 Rue Jean Taransaud
16100 Cognac

Objet : Demande d'autorisation environnementale ICPE
Installation de stockage d'alcool de bouche par la SARL Domaine de Boursac à Ars (16)

Châteaubernard, le 19 février 2019

Par saisine ANAE reçue le 1^{er} février 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour étude et avis, la demande soumise à autorisation environnementale concernant l'installation de stockage d'alcool de bouche par la société SARL Domaine de Boursac sur la commune de **ARS**.

La commune de **ARS** est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlées « Cognac Petite Champagne », « Pineau des Charentes » et « Beurre Charentes Poitou ». Elle appartient également aux aires de production des indications géographiques protégées « Agneau du Poitou Charentes », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud Ouest », « Veau du Limousin » et des IGP viticoles « Atlantique » et « Charentais ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La Domaine de Boursac stocke déjà de l'alcool de bouche sur le site. L'étude d'impact cite les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine dont l'INAO a la gestion, ainsi que le nombre de sièges d'exploitation agricole sur la commune et la localisation des cultures (p58-60).

Les activités du Domaine de Boursac ne sont pas de nature à porter préjudice à la production viticole en place.

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial
Laurent FIDELE

Copie : DDT16

